

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-176

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	0	366 300
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	366 300	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<b>TOTAUX</b>	366 300	366 300
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme l'écrivait l'an dernier le sénateur Lemoyne : « il est temps de parachever la reconnaissance de la Nation envers l'ensemble des anciens supplétifs en tenant compte de la situation spécifique de ceux dont le statut civil , en Algérie, relevait du droit commun et non du droit local [...]. La

République s'honorerait à reconnaître leur engagement à réparer le sacrifice qu'ils ont consenti pour elle ».

Nous souscrivons à ces propos du désormais ministre, et nous proposons ainsi dans cet amendement de transférer une partie des crédits de l'action 01 du programme 167 « Journée défense et citoyenneté » vers l'action 07 « Action en faveur des rapatriés » du programme 169.

La rente annuelle étant de 3 663 € et le nombre de bénéficiaires estimé à une centaine , nous proposons que se transfert se fasse à hauteur de 366 300 €.